

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 05571

Numéro SIREN : 843 739 418

Nom ou dénomination : #APTIC

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 18065

**REQUÊTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
AUX FINS DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(Article R.225-64 du Code de Commerce)

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur ELBAZE Gérald, Président du Conseil d'Administration ;

Agissant au nom de la société #APTIC, SCIC-SA au capital variable,
ayant son siège social à 87 quai des Queyries 33100 Bordeaux,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux,
sous le numéro 843 739 418.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société #APTIC clôture son bilan chaque année le 31 décembre N, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin N+1 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants : en raison d'un changement de personnel à la direction financière, le délai de production des états financiers n'ont pas pu permettre de prévoir une date d'assemblée générale avant le 30 juin 2023. Par conséquent, la société demande un délai supplémentaire de 3 mois afin de pouvoir organiser convenablement cette dite assemblée.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur ELBAZE Gérald demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 juillet 2023 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société #APTIC, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à Bordeaux
Le 26 juin 2023
en deux exemplaires



#APTIC
société coopérative d'intérêt collectif
SA à capital variable

87, quai des Queyries
33100 Bordeaux
www.aptic.fr / contact@aptic.fr
siret : 843 739 418 00013 - ape : 8299Z

#APTIC - Coopérative d'intérêt collectif - Entreprise de l'économie sociale et solidaire - SCIC SA à capital variable
RCS Bordeaux - SIRET : 843 739 418 00013 - APE : 8299Z

87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux - contact@aptic.fr - 0 972 100 972 - www.aptic.fr

Ils (s')investissent à nos côtés :

APPLIC

APPLIC

APPLIC



ORDONNANCE

NOUS, Caroline RICOU-BOURDIN, Présidente du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L. 225-100 et R 225.64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 30.09.2023

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022, de

SCOP #APTIC
(N° Siren : 843739418 / N° Gestion : 2018 B 5571)
87 Quai de Queyries
33100 Bordeaux

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 31,27 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 19.07.2023

Adrien SAVADOGO
Greffier Assermenté



Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2018 B 05571
#APTIC
87 QUAI DE QUEYRIES
33100 BORDEAUX

Nos références : CAO/2018 B 05571

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme et conseil d'administration #APTIC

87 QUAI DE QUEYRIES
33100 BORDEAUX

SIREN : 843 739 418

N° de gestion : 2018 B 05571

Le greffier soussigné constate le 19/07/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/18065, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 19/07/2023 N° 2023O00468
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 19/07/2023

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature